



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

03/05/2016

## « Circulation motorisée sur les plages : La Loi Littoral progresse dans l'Aude... »

Si les véhicules motorisés ont quitté toutes les plages au nord et à l'ouest de la France, il en reste encore au Sud, en particulier dans l'Aude. Mais les choses progressent. Déjà deux communes, Leucate et Fleury, ont des plages libérées des voitures et la plage de la Vieille Nouvelle va les rejoindre cet été. Progressivement, des solutions seront trouvées pour que les plages retrouvent leur destination première : accueillir la population qui vient se ressourcer dans un espace préservé et oublier un moment la ville, le béton et la voiture.

Cela peut sembler long, trente ans, pour faire appliquer une loi, mais FNE LR et ECCLA se veulent résolument optimistes. Les mentalités changent et les gens comprennent de mieux en mieux les raisons de cette loi. Contrairement à ce que certains pensent, la plage de la vieille Nouvelle n'est pas un bout de sable mort, mais un écosystème remarquable inclus dans un site Natura 2000, préservé donc au niveau européen. C'est un écosystème dynamique dans lequel les dunes jouent un rôle clef. Bien sûr, mieux vaut ne pas rouler dessus. C'est aussi une végétation particulière si on lui laisse le temps de se développer. C'est enfin un lieu de nidification, à même le sable pour certains oiseaux, sans compter les insectes dont ils se nourrissent et les crustacés. Enfin, cette plage fait partie de la Réserve Naturelle de Sainte Lucie, propriété du Conservatoire du Littoral, dont font aussi partie les salins.

Concernant l'accès à la plage de Vieille Nouvelle, dans sa nouvelle version, ECCLA demande qu'un cheminement en bois permette d'aller de façon commode depuis le parking de la réserve jusqu'au milieu de la plage en passant au dessus des salins afin de pouvoir observer ce paysage très particulier qui est difficile en cheminement piéton et qui est déconseillé si l'on veut éviter de détruire la flore et de déranger la

**CONTACTS PRESSE FNE LR et ECCLA :**

Maryse ARDITI : 06 78 79 39 70

Christine ROQUES : 04 68 41 75 78



faune. L'expérience de Peyriac de Mer sur l'usage de ces cheminements en bois est très concluante. Même les poussettes peuvent y circuler.

Que certains peinent à changer leurs habitudes peut se comprendre, mais leur combat est une cause perdue. Après des années de débats et d'explications, ils tentent de faire croire que la plage sera fermée alors qu'il sera seulement interdit de venir rafraîchir les pneus de leur voiture. Il faut avancer dans nos mentalités, et bien comprendre que ce qui était possible il y a 20 ans ou plus ne l'est plus ! La pression humaine sur nos espaces naturels s'alourdit chaque jour et ce n'est pas en voulant « rester le dernier village irréductible » que nous les sauvegarderons !

A chaque citoyen de prendre ses responsabilités et de faire que nos générations futures puissent profiter d'un environnement préservé.

**FNE LR et ECCLA espèrent bien que, dans un avenir proche, toutes les plages du littoral méditerranéen seront libérées des véhicules à moteur.**

\*\*\*\*\*

**France Nature Environnement Languedoc Roussillon (FNE LR) rassemble les forces associatives et citoyennes pour la défense de l'environnement en Languedoc Roussillon. Elle est membre de la fédération nationale France Nature Environnement. ECCLA est membre de FNE LR.**

Pour en savoir plus sur [FNE LR](#) et sur [ECCLA](#).

**CONTACTS PRESSE FNE LR et ECCLA :**

Maryse ARDITI : 06 78 79 39 70

Christine ROQUES : 04 68 41 75 78